

DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil dix, le huit juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINT-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2010.

Nombre de Conseillers : <i>en exercice</i>	:	18
<i>présents</i>	:	15
<i>votants</i>	:	15

PRESENTS : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. LACLOTTE, LABORDE, ROUSSEAU, M. BORDE, REBEYROLLE, Mmes BAYLE, BUSO, FREGIER, MM. LOUIS, MAUREAU, Mmes PEYRONNET, M. REGNER

EXCUSÉS : Mmes CHATEAU, PHILIT, M. LUTZ.

ABSENTS : néant

Monsieur REGNER a été élu secrétaire.

=oOo=

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.

=oOo=

OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 juin 2010 reçu en Mairie le 19 juin 2010 et portant sur l'examen de la gestion depuis l'exercice 2004.

Les observations retenues à titre provisoire, relatives à l'examen des comptes de gestion de la Commune pour la période 2004 à 2007 lui avaient été communiquées (ainsi qu'à son prédécesseur) par lettre du 14 décembre 2009 et il y avait répondu par courrier du 4 février 2010, dont il fait lecture. Les observations définitives ont été notifiées le 5 mai 2010. Monsieur le Maire lit la réponse qu'a faite Monsieur GENESTE le 25 mai 2010.

Ce rapport qui était joint à la convocation du Conseil Municipal met en évidence les points suivants :

1) Evolution des produits et des charges de gestion :

De 2004 à 2008, les produits de gestion se sont accrus de 11,14 % et les charges de même nature ont progressé de 10,75 %.

2) Autofinancement :

Sur toute la période, la Commune dégage une capacité d'autofinancement brut positive, mais, en soustrayant l'amortissement du capital de la dette, la capacité d'autofinancement est négative.

3) Dépenses d'équipement :

Le niveau des dépenses d'équipement est inférieur à celui des Communes de la même strate, tant au niveau national qu'au niveau régional.

4) Dettes :

L'encours de la dette a progressé de 26 % (754,00 € par habitant alors que la moyenne des Communes de la même strate est de 688,00 €).

Quant à l'annuité de la dette, elle progresse de 13 %, mais se situe au niveau de la moyenne de la strate.

En conclusion, la Chambre retient que l'analyse des documents comptables met en évidence une situation financière de la Commune tendue sur toute la période contrôlée. Il demande au Conseil municipal d'engager un débat sur ce dossier.

L'analyse des comptes administratifs 2008 et 2009, la proposition du budget 2010, mettent en évidence les nouveaux éléments suivants :

- la dette, qui était de 750,00 € par habitant au 1^{er} janvier 2009 passe à 644,00 € au 1^{er} janvier 2010, alors que la strate pour les Communes de même importance est de 688,00 € par habitant ;
- l'annuité a diminué de 40 585,00 € entre les deux exercices. Quant à la capacité d'autofinancement, elle est passée de - 52 229,00 € en 2008 à - 12 476,00 € en 2009.

Monsieur Alain BORDE revient sur la réponse faite par Monsieur GENESTE relative à la vente prévue de l'ancien C.F.A. dans le but de financer en partie, les acquisitions foncières qui ont nécessité le recours à l'emprunt par la municipalité actuelle en 2008. Monsieur le Maire indique que la proposition d'achat dont fait état Monsieur GENESTE n'avait pas été concrétisée par la signature d'un sous-seing privé devant Notaire, et n'était donc pas ferme. De plus, le problème de la présence d'amiante dans les anciens bâtiments n'avait pas été prise en compte.

Monsieur REGNER remet à chaque membre de l'Assemblée un tableau reprenant les éléments retenus par la C.R.C.A. et complété par le Compte Administratif 2009 et le Budget 2010. Il en ressort que la situation est en amélioration en ce qui concerne l'encours de la dette (à la fin de l'année 2010, nous devrions être en dessous de la moyenne des Communes équivalentes) et que la capacité d'autofinancement disponible, bien que toujours négative, s'améliore.

En conclusion, le Conseil Municipal, conscient de la situation financière tendue de la Commune depuis 2004, réaffirme sa volonté d'avoir une gestion rigoureuse afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de minimiser le recours à l'emprunt pour les investissements indispensables, et dégager une capacité d'autofinancement disponible positive.

ENQUÊTE PUBLIQUE ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU BAS-MONTRAVEL

Monsieur LACLOTTE, Adjoint à l'environnement, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du diagnostic réalisé par le Syndicat Mixte d'Assainissement du Bas-Montravel, une enquête publique s'est déroulée en Mairie du 16 au 30 juin 2010, portant sur l'ensemble des ruisseaux de la Commune : le Rieu-Vert, le Dieulame, la Prunarède, l'Estrop, le Leychou, le Lardot et la Grâce.

L'étude avait pour but de proposer un plan d'intervention pluriannuel avec pour objectifs de limiter/prévenir les risques d'inondation, favoriser l'évacuation des eaux, stabiliser les berges, améliorer la qualité des eaux, protéger l'environnement, « renaturer les cours d'eau » et éviter l'envahissement par les espèces invasives.

Les diverses interventions sont détaillées pour chaque portion de cours d'eau. Le programme proposé s'étalera sur 10 ans à compter de la date d'approbation de la programmation : les 5 premières années correspondent à la remise en état des cours d'eau (en commençant par ceux qui nécessitent les travaux les plus urgents) et les 5 suivantes à leur entretien, en respectant la Directive Cadre Européenne sur l'Eau applicable en 2015.

Le montant des travaux est estimé pour la totalité du programme de 10 ans à 783 000,00 € H.T. Compte tenu des aides escomptées de la part du Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne et de l'Agence de l'Eau, 212 000,00 € H.T. seraient à la charge du Syndicat, soit 21 000,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet présenté par le Syndicat d'Assainissement du Bas-Montravel.

RECOURS PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle que deux recours ont été déposés au Tribunal Administratif de BORDEAUX concernant le permis de construire délivré à la Communauté de Communes du Pays Foyen pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Commune de PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour assurer la défense juridique de la Commune dans cette affaire, en même temps que la Communauté de Communes.

MOTION DE PROTESTATION CONTRE LES MICRO-COUPURES DE COURANT ELECTRIQUE

Monsieur REGNER s'étonne du nombre important de coupures et de micro-coupures de courant électrique qui se produisent quotidiennement et depuis plusieurs mois dans la Commune. Il demande qu'une intervention soit faite auprès d'E.R.D.F.

Monsieur le Maire précise qu'il est déjà intervenu auprès des services concernés sans pouvoir obtenir satisfaction et signale que de nombreuses plaintes d'administrés continuent d'être faites en Mairie concernant ces faits perturbateurs, notamment pour les installations informatiques et les appareils électroménagers.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette situation est devenue insupportable et doit cesser le plus rapidement possible,

Demande aux services de l'énergie électrique de déployer tous les moyens nécessaires pour retrouver une situation normale.

Informations et questions diverses

=oOo=

TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché de voirie générale pour 2010 à l'Entreprise EUROVIA et le marché de la réhabilitation de la rue Jules Ferry à l'Entreprise S.T.R.

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

M. LACLOTTE indique qu'un essai de balayeuse a été effectué. Cet essai ayant été concluant, il propose de proposer de procéder à son acquisition (dépense prévue au budget 2010). Il conviendra toutefois de réfléchir à la collecte des déchets, la capacité du bac réceptacle étant limitée.

Le Conseil Municipal accepte cet achat à l'unanimité moins une abstention (M. REGNER).

RAQUETTE PONCHAPTOISE

M. BORDE fait part de la lettre de la Raquette Ponchaptoise qui sollicite l'utilisation de la salle de l'ancien temple qui lui permettrait de bénéficier d'une seconde salle dans le bourg afin d'accueillir des jeunes adeptes qui se sont manifestés lors de la journée « Latitude Jeunes ».

La salle étant déjà bien occupée, la Commission Sports étudiera toutefois cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES

- La fête de Ponchapt aura lieu le 22 août. A cette occasion, sera célébré le cinquantenaire de la fusion entre PORT-SAINTE-POY et PONCHAPT, puis il sera procédé à l'inauguration du buste de Montaigne dont le socle vient d'être réalisé par les services techniques.
- Journée Big Jump à la plage des Bardoulets le 11 juillet après-midi.
- Un rétrécissement de chaussée est en cours de réalisation sur le Chemin du Luc, afin de répondre à la demande des riverains qui s'étaient plaints de la vitesse excessive des véhicules qui empruntent cette voie.
- Journée Jacquaire le 5 août : à cette occasion, un arbre sera planté sur le chemin de halage près de la plage des Bardoulets, puis une « borne jacquaire » sera inaugurée au milieu du pont Montaigne.
- Suite à la démission pour raison personnelle de Monsieur GRENOUILLEAU, Monsieur REGNER devient Vice-Président en charge des finances de la CdC. Monsieur MAUMONT sera en charge du développement économique en plus du tourisme.

QUESTIONS DU PUBLIC

- M. CORAUX fait part d'une plainte adressée par une habitante de SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH à E.R.D.F. pour les micro-coupures qu'elle subit et de la réponse qu'elle a reçue niant le fait !
- MM. CORAUX et RAUCOULE reviennent sur l'enquête publique relative au plan d'intervention sur les ruisseaux. Ils signalent avoir indiqué au commissaire-enquêteur qu'il leur semblerait normal qu'une compensation soit demandée aux riverains des ruisseaux – qui normalement devraient assurer leur entretien – en permettant par exemple la signature d'une convention laissant le libre passage le long des ruisseaux pour les randonneurs. Ils se sont aussi étonnés de ne pas voir apparaître sur les plans les étangs qui ont été installés et qui sont responsables du manque d'eau constaté en été, dans certains ruisseaux (l'Estrop). Ils souhaiteraient que les propriétaires soient tenus de faire des lâchers d'eau quand la situation est critique.
- Monsieur ANDRO signale que le ruisseau de la Grace, situé en zone rouge, est obstrué en permanence à plusieurs endroits. Le fait sera signalé au Syndicat d'Assainissement du Bas-Montravel.

Monsieur le Maire déclare la séance close.